

M A I R I E
DE
BRENNILIS
FINISTÈRE

Le

Code Postal : 29690

Tél. 98.99.61.07

Fax 98.99.67.67

NOMINATION DU REGISSEUR DE RECETTES DU CAMPING MUNICIPAL

PENDANT LA SAISON 1993

Le Maire de la Commune de BRENNILIS,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 1992 instituant une régie des recettes auprès de la Commune;

Vu l'article L 412-1 du Code des Communes,

Vu le Décret n° 580 du 15/11/1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret n° 70 du 15/01/1976;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur Municipal,

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : Mademoiselle LE BEC Florence est nommé du 15/06/1993 AU 31/07/1993, Régisseur des recettes du camping municipal avec mission de recouvrer exclusivement les recettes énumérées dans la délibération créant la régie.

ARTICLE 2 : En cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre motif, le régisseur titulaire sera remplacé par Mademoiselle PLASSARD Sylvie (suppléante).

ARTICLE 3 : Mademoiselle LE BEC Florence est soumise à un cautionnement de 2000 F.

ARTICLE 4 : Mademoiselle LE BEC Florence bénéficiera du taux maximum de l'indemnité de responsabilité suivant la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur, pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et pièces comptables qu'ils ont reçus ainsi que l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont effectués.

ARTICLE 6 : Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant devront présenter leurs registres, leur comptabilité, leurs fonds et leurs valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Régisseur titulaire,

Mlle LE BEC Florence

Régisseur suppléant,

Mlle PLASSARD Sylvie

Planard

A Breñnilis, le 15 MAI 1993

Le Maire

Heur

